



**Spay, Quimperlé, Saint Giron**

**10 novembre 2011**

## **Réunion Extraordinaire du Comité d'Entreprise de Malaucène le 10 novembre 2011**

Chers collègues,

**La société des Papeteries de Malaucène va faire l'objet d'un dépôt de bilan qui est l'aboutissement d'une procédure de fermeture du site initiée début 2009. Ce jour, la Direction a informé ses partenaires sociaux de cet état de cessation des paiements.** Je souhaite vous expliquer les raisons et les différentes étapes qui ont conduit à cette situation.

Début 2009, dans un environnement extrêmement concurrentiel, le groupe SWM a été contraint de se désengager des Papeteries Malaucène (composée des Papeteries de Malaucène et Malaucène Industries), spécialisées dans la fabrication de « tipping fini » et qui étaient confrontées à des pertes récurrentes.

Pendant plus d'un an, d'importantes démarches visant à la reprise de l'usine de Malaucène par des partenaires extérieurs ont été engagées. Ainsi près de 400 entreprises ont été contactées en France, en Europe et ailleurs. Ces échanges n'ont pu aboutir faute de propositions garantissant l'avenir du site.

Parallèlement, le reclassement du personnel, engagé lors de la réorganisation de 2007 et du PSE 2009, a été mis en œuvre, engageant des moyens conséquents pour proposer à chaque salarié, un large panel de mesures d'accompagnement (actions de formation, indemnités de reclassement, aides à la création d'entreprise...). L'objectif poursuivi étant que tous trouvent une solution professionnelle. Dans cette perspective, ce sont plus de 25 millions d'euros qui ont été investis. Grâce à ces actions, la majorité du personnel a trouvé une solution : sur les 283 anciens salariés, 227 personnes ont été reclassées soit 80% des salariés.

Deux accords de revitalisation ont également été signés entre l'Etat et l'entreprise, en 2007 et 2009, afin de recréer des emplois sur le bassin d'emploi local : plus d'un million d'euros ont été financés par l'entreprise, à ce jour, qui ont déjà permis la création de 127 emplois.

Par ailleurs, soucieuse de mener à terme ses obligations environnementales, SWM a engagé des actions pour dépolluer le site en partenariat avec les administrations compétentes. 18 mois de travaux ont permis de faire un

diagnostic complet et de localiser ainsi deux zones contaminées. Les techniques les plus appropriées ont alors été recherchées pour éliminer cette pollution. 250 milles euros ont été investis dans ces études et l'entreprise a récemment accepté à la demande du Préfet de consigner près d'un million d'euros, pour garantir la réalisation des travaux de dépollution. Ces actions permettront de revaloriser le site et devraient faciliter sa revente par le mandataire.

Les dépenses engagées ont été conséquentes, et aujourd'hui, les Papeteries de Malaucène ne sont plus en mesure d'honorer leurs dettes. Au vu de cette situation économique grave et irrévocable, l'entreprise est conduite à déposer son bilan. La procédure se poursuivra au tribunal de Commerce qui devrait nommer prochainement un mandataire judiciaire pour acquitter les dernières créances dont le paiement des soldes de tout compte des derniers salariés en congé de reclassement (cela concerne 10 personnes, salariés protégés ayant fait l'objet d'une procédure spéciale, plus longue de licenciement).

Le Groupe SWM est consciente des impacts de cette annonce sur les salariés concernés et plus largement sur les acteurs du bassin local soucieux que les engagements pris soient respectés.

La cessation de paiement est provoquée par un manque de liquidités immédiates mais la vente du site, sur la base d'une offre écrite déjà reçue, devrait permettre au mandataire de payer l'ensemble des coûts restant dus et de respecter toutes nos obligations : paiement des salaires et mesures prévues aux PSE pour les derniers salariés en congé de reclassement, sommes restant dues au titre de la revitalisation. Les travaux de dépollution seront également financés par Malaucène qui a consigné à la demande du Préfet près de 1 million d'euros pour les réaliser.

**Depuis le début de la procédure de fermeture, Malaucène Industries a assumé toutes ses responsabilités sociales et financières.**

Cette situation d'exception est l'aboutissement d'une longue procédure de fermeture du site de Malaucène difficile pour tous. Elle est sans conséquence pour les salariés des autres sociétés du groupe SWM en France. La France demeure un pays de production et un marché clés pour le groupe SWM qui souhaite y poursuivre ses activités et maintenir ses positions.

**Michel Fievez**

Country Manager - France,

Vice Président Exécutif - Branche Tabac Reconstitué